

## Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

REPUBLIQUE DU BENIN



Rue 6.076 « Aïdjèdo, Immeuble EL MARZOUK Joël »

01 BP :04837 Cotonou

+229 21 32 57 88 / 69 55 00 00

contact@apdp.bj

IFU : 4201810471821

www.apdp.bj

### Section I - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Avis n° : 2023-...../S\_APDP\_75223/APDP/Pt/PRMP/SP-PRMP du .....mai 2023

**Objet :** Accord-cadre à bon de commande pour la surveillance et le gardiennage du bâtiment de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP)

**Référence de la DRP :** S\_APDP\_75223

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel publié sur le portail web des marchés publics le 08 mai 2023.
2. L'APDP a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de l'Etat béninois, afin de financer son fonctionnement et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un accord-cadre relatif à la surveillance et gardiennage du bâtiment de l'APDP.
3. L'APDP sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les services de surveillance, gardiennage et de protection des biens et des personnes au sein et aux alentours du bâtiment de l'APDP ainsi que l'entretien et la maintenance des installations et des équipements de sécurité.

Ces services sont constitués en un lot unique à attribuer au soumissionnaire dont l'offre aura été jugé économiquement la plus avantageuse. Ils feront l'objet d'un accord cadre triennal qui servira de base pour l'émission de bon de commande au titre de chaque année au profit du titulaire. La durée d'exécution d'un bon de commande sera de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Lesdits services sont à réaliser au siège de l'APDP sis à Aïdjèdo, immeuble EL MARZOUK Joël, parcelle I ilot 847.

Les variantes ne pourront pas être prises en considération.



## Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques :

- être une entreprise spécialisée dans les prestations de services de gardiennage ou de la sécurisation des personnes et des biens, respectant la réglementation qui les régissent, notamment l'Arrêté n°145/MISCP/DC/DGPN/SP/SA portant sur la réglementation des activités de surveillance, de gardiennage et de protection des personnes et des biens par des entreprises privées, justifiée par l'inscription de cette activité<sup>1</sup> dans le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- disposer de l'agrément à exercer l'activité de sécurité et de gardiennage en République du Bénin en cours de validité, délivré par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et en fournir la preuve. Pour toute la durée de l'accord cadre, le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue, devra disposer d'un agrément valide ;
- avoir exécuté avec entière satisfaction en tant que prestataire au cours des trois (3) dernières années (2020-2021-2022) au moins deux (2) marchés similaires de gardiennage ou de sécurisation des personnes d'un montant hors taxes au moins égal à douze millions sept cent onze mille huit cent soixante-quatre (12.711.864) de francs CFA pour le compte de l'administration publique, de sociétés ou offices d'État ou mixtes, de représentations ou organisations internationales au Bénin ou toute autre personne morale de droit privé, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants;
- disposer des matériels nécessaire à l'exécution des prestation, notamment : les tenues réglementaire à porter par les agents (résistantes, facile à identifier, avec le logo de l'entreprise...etc.), les lampes torches, les sifflets, les

<sup>1</sup> L'exercice d'une activité de surveillance, de gardiennage et de protection des personnes telle que définie à l'article 2 ci-dessus, est exclusif de toute autre activité non liée à la sécurité (Article 3 d'arrêté n°145/MISCP/DC/DGPN/SP/SA portant sur la réglementation des activités de surveillance, de gardiennage et de protection des personnes et des biens par des entreprises privées).



## Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

matraques, les casquettes, les imperméables, les menottes, gaz lacrymogène, justifier par les preuves de propriétés (photo et copie des factures d'achats...);

- disposer d'un personnel qualifiés nécessaire à affecter à l'exécution du marché :

### Exigences financières :

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2020,2021 et 2022), un chiffre d'affaires moyen annuel égal à au moins à une fois le montant de l'offre justifié par les états financiers certifiés (établis dans la forme prescrite par la liste des pièces à joindre à la DRP) ; ou
- disposer d'une attestation (en originale) de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier habilité agréée en République du Bénin à l'exception des institutions de microfinances attestant que le soumissionnaire dispose d'une ligne de crédit d'au moins trois millions huit cent treize mille cinq cent cinquante-neuf (3.813.559) de francs CFA ;
- avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile chef d'entreprise auprès d'une compagnie d'assurance, à hauteur d'au moins le montant de l'offre, en cours de validité à la date de dépôt des offres et portant l'objet du dossier d'appel à concurrence. Toute attestation ne précisant pas cette mention sera irrecevable. Le soumissionnaire devra proroger cette assurance pour toute la durée de l'accord cadre si son offre est retenue.

### **b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

### Exigences techniques :

- être une entreprise spécialisée dans les prestations de services de gardiennage ou de la sécurisation des personnes et des biens, respectant la réglementation qui les régissent, notamment l'Arrêté n°145/MISCP/DC/DGPN/SP/SA portant sur la réglementation des activités de surveillance, de gardiennage et de protection des personnes et des biens par des entreprises privées,



## Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

justifiée par l'inscription de cette activité<sup>2</sup> dans le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;

- disposer de l'agrément à exercer l'activité de sécurité et de gardiennage en République du Bénin en cours de validité, délivré par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et en fournir la preuve. Pour toute la durée de l'accord cadre, le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue, devra disposer d'un agrément valide ;
- disposer des matériels nécessaires à l'exécution des prestations, notamment : les tenues réglementaires à porter par les agents (résistantes, faciles à identifier, avec le logo de l'entreprise...etc.), les lampes torches, les sifflets, les matraques, les casquettes, les imperméables, les menottes, gaz lacrymogène, justifier par les preuves de propriétés (photo et copie des factures d'achats) ;
- disposer de deux (02) personnels d'encadrement qualifiés :
  - l'un disposant au moins d'un diplômé de BAC+2 et d'une expérience générale minimale de cinq (05) ans et d'une expérience de trois (03) ans à un poste d'encadrement supérieur dans une entreprise de fourniture de services de surveillance, de gardiennage et de protection des biens et des personnes ou dans une administration de protection et de sécurité;
  - l'autre disposant au moins d'un diplômé de BAC+2 en gestion d'entreprises ou équivalent avec une expérience générale de cinq (05) ans et une expérience de trois (03) ans dans des fonctions de direction d'une entreprise à caractère financier ou avec une expérience minimale de cinq (03) ans dans des fonctions d'encadrement supérieur dans une entreprise de formation des agents de sécurité ou autre ;

### **Exigences financières :**

- disposer d'une attestation (en originale) de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier habilité agréé en République du Bénin à l'exception des institutions de microfinances attestant que le soumissionnaire dispose

---

<sup>2</sup> L'exercice d'une activité de surveillance, de gardiennage et de protection des personnes telle que définie à l'article 2 ci-dessus, est exclusif de toute autre activité non liée à la sécurité (Article 3 d'arrêté n°145/MISCP/DC.DGPN SP/SA portant sur la réglementation des activités de surveillance, de gardiennage et de protection des personnes et des biens par des entreprises privées).



## Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

d'une ligne de crédit d'au moins trois millions huit cent treize mille cinq cent cinquante-neuf (3.813.559) francs CFA.

- disposer du bilan d'ouverture et s'il y échet, des états financiers certifiés des années d'existence et en fournir la preuve ;
- avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile chef d'entreprise auprès d'une compagnie d'assurance, à hauteur d'au moins le montant de l'offre, en cours de validité à la date de dépôt des offres et portant l'objet du dossier d'appel à concurrence. Toute attestation ne précisant pas cette mention sera irrecevable. Le soumissionnaire devra proroger cette assurance pour toute la durée de l'accord cadre si son offre est retenue.

**Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.**

5. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'APDP et prendre connaissance de la demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'APDP sis au 1er étage (bureau n°107) du bâtiment EL-MARZOUK Joël parcelle I lot 847 quartier Aïdjèdo, 01 BP 04837, Tél. : (229) 21 32 57 88/ 69 55 00 00, portail 179 Cotonou de 08 heures à 12h 30 mn et de 14 heures à 17h 30 mn (GMT+1) tous les jours ouvrables.**
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier complet de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'APDP sis au 1er étage (bureau n°107) du bâtiment EL-MARZOUK Joël parcelle I lot 847 quartier Aïdjèdo, 01 BP 04837, Tél. : (229) 21 32 57 88/ 69 55 00 00, portail 179**



## Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

Cotonou, de 08 heures à 12h 30 mn et de 14 heures à 17h 30 mn (GMT+1) tous les jours.

Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour ceux de l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'APDP sis au 1er étage (bureau n°107) du bâtiment EL-MARZOUK Joël parcelle I lot 847 quartier Aïdjèdo, 01 BP 04837, Tél. : (229) 21 32 57 88/ 69 55 00 00, portail 179 Cotonou au plus tard le ..... 14 JUN 2023 ..... 2023 à 10 heures 00 minute (heures de Cotonou) .

**Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de réunion de l'APDP sise au 3è étage du bâtiment, immeuble EL-MARZOUK Joël parcelle I lot 847 quartier Aïdjèdo, le ..... 14 JUN 2023 ..... 2023 à **10heures 30 minutes (heures de Cotonou).**



## Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de cent vingt-sept mille cent dix-neuf (127.119) francs CFA

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel à concurrence.

Tout candidat doit prévoir dans son offre l'identification géographique du siège physique de son entreprise appuyée par une photo indiquant clairement sa façade avec l'enseigne de celle-ci conformément à la circulaire n°0669/MEF/DC/SGM/DGI relative à l'identification du siège physique des entreprises dans le cadre de leurs activités.

11. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

12. L'APDP informe qu'elle procède à la collecte et au traitement de vos données dans le cadre du présent conformément à la délibération n°2022-013 du 27 avril 2022 portant sur les activités de gestion des marchés publics et des actes de la commande publique de l'institution et vous invite à consulter la note d'information préalable et la politique de confidentialité à l'adresse web <https://www.apdp.bi/prmpapdp>.

13. Les offres devront comporter le récépissé de consentement dûment remplis

Cotonou, le 30 MAI 2023



Miguel H. ADISSO

La Personne Responsable des Marchés Publics,